

BTS "aménagement paysagers" spécialité entretien des terrains de sports (niveau III)

Accès aux métiers

- Technicien(ne) du paysage spécialisée en terrains de sports
- Technicien(ne) supérieur(e) en bureau d'études
- Conducteur(trice) de travaux sur sols sportifs

Objectif de formation

- Organiser et encadrer la réalisation de chantiers de création ou d'entretien d'aménagements paysagers sur sols sportifs (naturels, engazonnés, hybrides ou synthétiques) dans le respect du développement durable et du contexte juridique et réglementaire.
- Élaborer des projets avec un plan de gestion paysagère pour des entreprises ou des collectivités dans une démarche éco-responsable.
- Contribuer à la gestion technico-économique des chantiers.
- Manager une équipe : participer à l'organisation du travail, à la gestion des ressources humaines et des compétences dans l'organisation.
- Assurer la communication au sein de l'entreprise et à l'extérieur avec les clients et les usagers pour valoriser son activité professionnelle.

Programme

La formation est organisée en modules, structurée en deux domaines d'enseignements auxquels s'ajoutent un module d'accompagnement au projet personnel et professionnel, un module d'initiative locale, des périodes de stages et des activités pluridisciplinaires.

- Des modules d'enseignement général : Organisation économique, sociale et juridique, Accompagnement au projet personnel et professionnel, Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation, Langue vivante, EPS.
- Des modules d'enseignement professionnel : traitement de données, technologies de l'information et du multimédia, les contextes et les déterminants des aménagements paysagers, connaissance des végétaux et gestion des espaces paysagers, techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager, gestion technico-économique des chantiers, participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager.

- Des modules d'initiative Locale (MIL) : Ce MIL vise le développement d'une compétence professionnelle spécifique. L'enseignement profile les futurs candidats à un emploi dans les entreprises du paysage spécialisées dans les interventions sur sols sportifs (foot, rugby, golf, équitation, ...) et dans la gestion de l'environnement de ces complexes de pratiques sportives. Le module ouvre les étudiants sur des réalités scientifiques et technologiques, sociales et culturelles, propres au domaine professionnel.

Organisation de la formation

Volume horaire hebdomadaire sur la base de 30h de cours par semaine.

12 à 16 semaines de stages en milieu professionnel sont programmées sur les deux années de formation.

Durée de la formation : 2 ans

Admission : Inscription obligatoire en suivant la procédure PARCOURSUP : www.parcoursup.fr

Examen : Dès la première année, l'étudiant est soumis à un contrôle certificatif en cours de formation (CCF), en vue de préparer le diplôme. En deuxième année, il passe les épreuves terminales nationales d'examen.

Poursuite d'études possible

- en Titre homologué "intendant de parcours de golf" (homologation Fédération française de Golf, niveau II - Licence) au lycée agricole de Dunkerque,
- en Licence Pro Aménagement paysager (ex : Conception, gestion et entretien),
- en Certificat de Spécialisation (élagage, jardinier de golf et de terrains de sports engazonnés, maintenance des terrains de sports et de loisirs, arrosage intégré...),
- dans les écoles supérieures du paysage.

Renseignements :

lpa.dunkerque@educagri.fr ou 03.28.58.80.30



www.eplefpadesflandres.com